

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/111

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Reçu en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

ID : 033-243301264-20150929-2015_111-DE

SLO

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Le 29 septembre 2015 l'année deux mille quinze
à 18 h 30

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 septembre 2015

à Saint-Médard d'Eyrans - Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A 18h43	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	A 19h09		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Y. MAYEUX	Muriel EYL	E	B. FATH
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	E	F. BOS
Béatrice CANADA	E	B. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	A 18h40		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A 18h37		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Jean-François MOUCLIER. est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu la délibération du Conseil communautaire 2004/76 portant création d'un CISPD,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2014/46 du 22 avril 2014, portant composition du CISPD ;

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance exerce ses compétences dans les conditions prévues aux articles D 2211-1, D 2211-3 et D2211-4 du décret sus-visé.

Présidé de droit par le Président de l'EPCI (ou son représentant), le CISPD comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants),
- les maires (ou leurs représentants), des communes membres de l'EPCI,
- le Président du Conseil Général (ou son représentant),
- des représentants des services de l'État désignés par le Préfet,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin et selon les particularités locales, des Présidents des EPCI intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du conseil intercommunal.

La composition du CISPD est fixée par arrêté du Président de l'EPCI.

Il est procédé à la modification du représentant de la Commune de Martillac.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Ayguemorte les Graves	M.DANNE
Beautiran	Mme LAGARDE
Cabanac et Villagrains	Mme CANADA
Cadaujac	Mme ROUSSELOT
Castres Gironde	M.LARRUE
Isle Saint Georges	Mme BETES
La Brède	M.DUFRANC
Léognan	Mme FOURNIER
Martillac	M.CLAVERIE
Saint Médard d'Eyrans	M.ARMOET
Saint Morillon	Mme PELISSIER
Saint Selve	Mme BURTIN DAUZAN
Saucats	Mme GIRAUDEAU

1°) Indique que Monsieur le Président de la CCM préside de droit le CISPD,

2°) Décide de désigner **Monsieur Michel DUFRANC** comme représentant du Président de la CCM,

3°) Modifie les membres du CISPD conformément au tableau ci-dessus.

Fait à Martillac, le 29 septembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

